

Déconfinement. Ces communes de l'agglomération de Caen qui disent non à la réouverture de l'école

Déconfinement. Ces communes de l'agglomération de Caen qui disent non à la réouverture de l'école

Comme Giberville, quatre communes du sud de Caen (Calvados) viennent de prendre la décision de ne pas rouvrir leur école le mardi 12 mai 2020. Explications.

Publié le 7 Mai 20 à 7:08



L'école Huard de Saint-Martin-de-Fontenay ne rouvrira pas le 12 mai, ainsi en a décidé la municipalité, comme les communes voisines de May-sur-Orne, Fontenay-le-Marmion et Saint-André. (©Grégory Maucorps/Liberté le bonhomme libre)

Lundi 4 mai 2020, le maire de Giberville a été le premier à ouvrir la voie, en précisant que « [les enfants n'étaient pas des cobayes](#) ». Dans la foulée, quatre communes du sud de Caen (Calvados) ont ou vont également décider de ne pas rouvrir ses écoles le mardi 12 mai.

« De fortes craintes pour le bien être des enfants et des adultes »

À May-sur-Orne, le maire Martial Desflaches a pris un arrêté dès le mardi 5 mai : les 200 élèves de la commune ne retourneront pas en classe. « Nous avons décidé de ne pas rouvrir l'école jusqu'à nouvel ordre ». L'édile, qui vit son dernier mandat, a pris cette décision au regard des problématiques engendrées dans son établissement par le protocole sanitaire car « le brassage est inévitable », mais surtout :

Par principe de précaution car j'ai de fortes craintes pour le bien être des enfants et des adultes. C'est de la sagesse que de prendre cette décision.

Martial Desflaches pense aussi que ça va permettre de « laisser du temps » à la commune pour tout mettre en œuvre pour la rentrée de septembre.

« C'est trop risqué »

À **Fontenay-le-Marmion**, l'arrêté a également été pris mardi jusqu'à nouvel ordre. « Au vu des exigences du protocole, c'est quasiment impossible à mettre en œuvre », précise le maire Maryan Senk.

Et il faut penser à la santé des enfants, des enseignants et personnels. S'il arrive quelque chose à un enfant, j'aurais du mal à m'en remettre. C'est trop risqué, on n'envoie pas les enfants en test.



Le maire de Fontenay-le-Marmion Maryan Senk a décidé, mardi 5 mai 2020, de ne pas rouvrir ses écoles le 12 mai prochain. (©Grégory Maucorps/Liberté le bonhomme libre)

« L'école n'est pas un univers carcéral »

À **Saint-Martin-de-Fontenay**, la décision de non-réouverture de l'école primaire jusqu'à nouvel ordre est également tombée mardi, dans la soirée.

Avec la meilleure volonté du monde, il ne sera pas possible d'accueillir les élèves dans le strict respect du protocole sanitaire, précise la maire Martine Piersiela.

Les contraintes des locaux, des personnels, des distanciations sont trop importantes selon l'édile.

L'école n'est pas un univers carcéral. Là, on demande aux enfants de ne pas bouger, d'être à côté les uns des autres mais de s'ignorer. Alors que l'école c'est le contraire, on doit apprendre la sociabilisation et la vie en communauté.

Martine Piersiela craint surtout pour la santé de chacun. « Il y a trop de risques. S'il arrive quelque chose, j'ai une lourde responsabilité... ».

« Habitants et parents d'élèves sont d'accord »

L'école maternelle Prévert, gérée par le syndicat intercommunal SIVOS et accueillant les enfants de Saint-Martin-de-Fontenay et de Saint-André-sur-Orne, ne rouvrira pas non plus le 12 mai. « Comme ailleurs, nous avons des problèmes de locaux et un manque d'effectif pour accueillir les élèves », précise Stéphane Guesdon, le président du SIVOS, qui a dévoilé sa décision ce mercredi 6 mai.

Sur la commune voisine de Saint-André-sur-Orne, la décision n'est pas encore officielle mais on s'oriente vers une non-réouverture de l'école élémentaire. C'est le conseil municipal du jeudi 7 mai, qui entérinera la décision. Comme le précise le maire Christian Delbriel :

On a associé les habitants et les parents d'élèves à cette décision et tous sont d'accord avec nous. On va profiter de ces trois mois pour effectuer les travaux afin d'être prêt à la rentrée prochaine.